

FA-FPT : Union départementale Ardéchoise et Union Départementale de la Drôme qui s'inscrivent dans un accompagnement des professionnels œuvrant au sein de la Fonction Publique Territoriale.

Les syndicats FAFPT sont des syndicats professionnels spécialisés, représentatifs de la Fonction Publique Territoriale qui défendent les valeurs suivantes :

- **Apolitisme**
- **Autonomie**
- **Indépendance**
- **Accompagnement des agents :**
 - **veille professionnelle, via des réseaux métiers...**
 - **IFS Institut de formation National FAFPT agréé**

**Ils défendent le service public
et les agents qui le font vivre
dans le cadre d'un dialogue constructif !**

En cela, ils accompagnent localement les agents dans leur vie professionnelle.

Grâce à ses formateurs agréés par l'Institut de Formation Syndicale (IFS), la FA-FPT propose des sessions de formation. Elles sont ouvertes prioritairement aux adhérents, mais également aux non adhérents. Elles entrent dans le cadre juridique de la formation syndicale autorisée. A ce titre, elles bénéficient des Congés de Formation Syndicale pour les agents qui y participent.

Cette session de formation a été élaborée par l'IFS, l'Union Départementale Ardèche et l'Union Départementale Drôme de la FA-FPT.

**Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale
Syndicat Départemental FA-FPT Drôme**



07 71 87 62 70 - 06 77 27 11 60



fafpt@montelimar-agglo.fr



FORMATION CST/F3SCT

**Les instances paritaires essentielles
du Dialogue Social**

Mardi 16 juin 2026

Maison des services publics

Salle 404

26200 MONTELIMAR

(parking souterrain gratuit)

**« Vous former vous permet de monter
en compétence et d'être plus efficace :
c'est un investissement ! »**

**Session de formation syndicale ouverte
aux agents titulaires et contractuels**

Inscriptions avant le 15 mai 2026

(Places limitées)

N° d'agrément 079-2026 / FA-FPT

L'Union départementale Ardéchoise, en partenariat avec l'Union Départementale de la Drôme de la FA-FPT, sous l'égide de l'Institut de Formation Syndicale de la FAFPT, vous proposent une journée de formation syndicale gratuite (le repas est à votre charge).

**Cette journée est l'occasion de reprendre les fondamentaux et de mieux connaître les instances paritaires qui nous représentent et gèrent nos vies professionnelles (CST, F3CST, CAP).
Connaître leur fonctionnement, les droits et les obligations de la collectivité et des représentants du personnel, permet des négociations apaisées, efficaces et équilibrées.**

**Que l'on soit élu.e ou non, les décisions nous impactent.
Cependant chaque agent ne peut s'exprimer que par l'intermédiaire de ses représentants du personnel.
Cette formation apporte les connaissances essentielles pour être acteur majeur dans le dialogue social avec nos employeurs.**

PROGRAMME du 16 juin 2026 de 9h à 17h00

- **Règlementation**
- **Bases de la négociation**
- **Ateliers de mise en situation**
- **Echanges/Questions**

Journée co-animée par
Christine Blachère, formatrice nationale IFS
Thierry Frick, formateur national IFS

Cette journée est ouverte à tous les agents territoriaux et aux contractuels dans le cadre des 12 jours de formation syndicale autorisés par les textes.

Comment s'inscrire :

1. Vous devez envoyer votre bulletin d'inscription (modèle ci-joint) à la FA-FPT
2. Dès réception et sous 72 heures, la FA-FPT vous enverra une demande de congé de formation à envoyer à votre collectivité avant le **15 mai 2026**. Sauf nécessité de service motivée, votre employeur vous accordera cette journée de formation.

Accueil à partir de 8h30. Café offert par la FA-FPT



FORMATION DROITS SYNDICAUX

16 JUIN 2026

à **MONTELIMAR**

(Maison des services publics - Salle 404)

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le 15 mai 2026

par mail **fafpt26@gmail.com**

Nom _____

Prénom _____

Adresse personnelle _____

Tél ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Mail _____ @ _____

Collectivité ou Etablissement public _____

Contractuel Stagiaire/Titulaire / Catégorie C B A

Grade _____

Adhérent FAFPT CD 07 Adhérent FAFPT autre Non adhérent

Je souhaite participer à cette session de formation organisée par la FAFPT—Union Départementale Ardéchoise / Union Départementale Drôme.

Je recevrai une demande de congé de la FAFPT à remettre au plus tard **le 7 mai 2026** au service Ressources Humaines de ma collectivité (avec copie au N+1), soit 1 mois avant la date de la formation pour solliciter un congé de formation syndicale.

Cette demande de congé tiendra lieu de convocation si la formation est acceptée par votre collectivité.

Le jour de la formation, pour l'organisation de la Pause déjeuner, je prévois (à ma charge) :

- de déjeuner au restaurant ou repas "sorti du sac"
- de ne pas déjeuner avec le groupe